



Conseil économique et social

Distr. générale
27 mai 2011
Français
Original : anglais

Session de fond de 2011

Genève, 4-29 juillet 2011

Point 2 b) de l'ordre du jour provisoire*

**Débat de haut niveau : Examen ministériel
annuel**

Lettre datée du 25 mai 2011, adressée au Président du Conseil économique et social par le Représentant permanent du Malawi auprès de l'Organisation des Nations Unies

J'ai l'honneur de me référer à la session de fond de 2011 du Conseil économique et social et aux exposés nationaux volontaires.

Veillez trouver ci-joint, je vous prie, le rapport national de la République du Malawi sur les progrès accomplis dans la mise en œuvre des objectifs convenus au niveau international, notamment les objectifs du Millénaire pour le développement, en vue de l'examen ministériel annuel qui doit se dérouler durant le débat de haut niveau de la session de fond de 2011 du Conseil économique et social (voir annexe).

L'Ambassadeur,
Représentant permanent
(*Signé*) Brian G. Bowler

* E/2011/100 et Corr.1.



**Annexe à la lettre datée du 25 mai 2011 adressée
au Président du Conseil économique et social
par le Représentant permanent du Malawi
auprès de l'Organisation des Nations Unies**

**Rapport présenté au Conseil économique et social
en vue de l'examen ministériel lors du débat
de haut niveau de sa session de fond**

**Mise en œuvre des objectifs du Millénaire
pour le développement relatifs à l'éducation
et objectifs de l'Éducation pour tous au Malawi**

Table des matières

| | <i>Page</i> |
|---|-------------|
| Liste des tableaux | 4 |
| Liste des figures | 4 |
| I. Aperçu général | 5 |
| A. Introduction | 5 |
| Contexte socioéconomique | 5 |
| II. Secteur de l'éducation | 7 |
| A. Politiques de l'éducation et réformes | 7 |
| B. Structure du système de l'éducation | 8 |
| C. Conditions générales du secteur de l'éducation : statistiques de l'éducation et défis à relever | 9 |
| III. Objectifs du Millénaire pour le développement au Malawi | 14 |
| A. Cadre institutionnel | 14 |
| B. Progrès accomplis dans la réalisation des objectifs du Millénaire relatifs à l'éducation .. | 15 |
| C. Progrès enregistrés par d'autres indicateurs de résultats dans le secteur de l'éducation .. | 20 |
| D. Freins à la réalisation des objectifs du Millénaire relatifs à l'éducation au Malawi | 20 |
| E. Principes directeurs et stratégies visant à accélérer la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement | 21 |
| IV. Objectifs de l'Éducation pour tous au Malawi | 22 |
| A. Cadre institutionnel | 22 |
| B. Progrès accomplis dans la réalisation des objectifs de l'Éducation pour tous au Malawi .. | 23 |
| V. Voie à suivre et recommandations | 25 |
| A. Récapitulatif des progrès accomplis dans l'application des principaux engagements convenus sur le plan international (Objectifs du Millénaire pour le développement et de l'Éducation pour tous) | 25 |
| B. Financement du secteur de l'éducation | 25 |
| C. Principales réformes mises en œuvre dans le secteur de l'éducation | 27 |
| D. Rôles des autres parties prenantes dans le développement de l'éducation au Malawi | 28 |
| 1. Secteur privé | 29 |
| 2. Organisations non gouvernementales locales et internationales | 29 |
| 3. Organisations de la société civile | 29 |
| 4. Organisations confessionnelles | 30 |
| 5. Communautés et associations d'enseignants et de parents d'élèves | 30 |
| E. Conclusions et recommandations | 30 |
| Références | 32 |

Liste des tableaux

| | <i>Page</i> |
|---|-------------|
| Tableau 1 : Répartition de la population selon l'âge et le sexe, en pourcentage, recensement de 2008 | 5 |
| Tableau 2 : Sélection d'indicateurs macroéconomiques nationaux | 6 |
| Tableau 3 : Répartition de la population scolarisée par niveau d'enseignement, projections semestrielles de l'Office national de la statistique, février 2010 | 9 |
| Tableau 4 : Répartition des enseignants par division de l'éducation et par situation | 10 |
| Tableau 5 : Nombre d'élèves par enseignant et par enseignant qualifié et taux de réussite au certificat de fin d'études primaires | 10 |
| Tableau 6 : Plan national sectoriel de l'éducation/Plan d'investissement dans le secteur de l'éducation et programme de réformes | 11 |
| Tableau 7 : Indicateurs choisis, plan national sectoriel l'éducation/plan d'investissement dans le secteur de l'éducation (enseignement primaire et secondaire) | 13 |
| Tableau 8 : Progrès accomplis dans la réalisation de certains objectifs du Millénaire relatifs au secteur de l'éducation | 20 |
| Tableau 9 : Récapitulatif des indicateurs de progrès relatifs aux objectifs du Millénaire pour le développement au Malawi | 22 |
| Tableau 10 : Rapport sur la réalisation de l'Éducation pour tous et efforts encore requis | 23 |
| Tableau 11 : Financement du secteur de l'éducation (2009-2011) (taux de change : 1 USD = 155 MK) | 26 |
| Tableau 12 : Prévision des apports des partenaires de développement | 27 |

Liste des figures

| | <i>Page</i> |
|---|-------------|
| Figure 1 : Taux de rétention scolaire pour les niveaux 5 et 8 de l'éducation primaire | 11 |
| Figure II : Taux net de scolarisation dans l'enseignement primaire | 16 |
| Figure III : Proportion d'élèves inscrits au niveau 1 atteignant le niveau 5 | 17 |
| Figure IV : Indice de parité dans l'enseignement primaire | 18 |
| Figure V : Indice de parité dans l'enseignement secondaire | 19 |

1. Aperçu général

A. Introduction

Contexte socioéconomique

Selon les estimations, le Malawi compte 13,2 millions d'habitants avec un taux d'accroissement de la population de 2,4 %. Le pourcentage de la population âgée de moins de 19 ans est d'environ 56 % ainsi qu'indiqué dans le tableau 1 ci-après. Cette structure des âges a des incidences sur le système éducatif adopté par le pays.

Tableau 1

Répartition de la population selon l'âge et le sexe, en pourcentage, recensement de 2008

| <i>Groupe d'âge</i> | <i>Hommes</i> | <i>Femmes</i> | <i>Hommes et femmes</i> | <i>Population totale (Pourcentage)</i> |
|---------------------|------------------|------------------|-------------------------|--|
| <1 | 247 809 | 255 576 | 503 385 | 4 |
| 1-4 | 922 138 | 944 488 | 1 866 626 | 14 |
| 5-9 | 972 307 | 995 992 | 1 968 299 | 15 |
| 10-14 | 826 076 | 844 315 | 1 670 391 | 13 |
| 15-19 | 625 664 | 651 028 | 1 276 692 | 10 |
| Total | 3 593 994 | 3 691 399 | 7 285 393 | 56 |

Source : Recensement de la population et de l'habitat, 2008.

Les projections démographiques suggèrent que le Malawi continuera d'accuser un accroissement rapide de sa population en dépit de l'hypothèse d'une diminution du taux de fécondité et d'une diminution non significative du taux de mortalité. À l'heure actuelle, en chiffres absolus, l'augmentation annuelle de la population est inférieure à 500 000 personnes, mais les projections indiquent qu'en 2015 elle sera de l'ordre d'un demi-million d'habitants. Ce qui n'est pas sans incidence sur la population d'âge scolaire, ainsi qu'illustré ci-après.

Au Malawi, le produit intérieur brut (PIB) par habitant est estimé à environ 344 dollars des États-Unis. En dépit du montant peu élevé du produit national brut (PNB) par habitant, les chiffres préliminaires semblent indiquer qu'en 2010 la croissance réelle du PIB était de 7,1 %. En prix courants, le PIB n'a cessé de croître durant la dernière décennie, davantage que les 6 % des projections de la stratégie nationale de développement à moyen terme. (Stratégie de croissance et de développement du Malawi). La croissance a bénéficié des bons résultats de secteurs stratégiques tels que l'agriculture, le secteur minier, la distribution, la construction et les services. Le tableau 2 ci-dessous récapitule les résultats d'une sélection d'indicateurs macroéconomiques :

Tableau 2
Sélection d'indicateurs macroéconomiques nationaux

| Catégorie | 2005 | 2006 | 2007 | 2008 | 2009 | 2009 | 2010 |
|---|-------|-------|-------|-------|-------|---------------------------|-------|
| | | | | | | Décembre Préliminaires | |
| Secteur réel | | | | | | | |
| Population (millions) | 12,3 | 12,8 | 13,2 | 13,1 | 13,5 | 13,5 | 13,8 |
| PIB au prix courant du marché | 326,2 | 396,4 | 465,0 | 569,9 | 664,6 | 664,6 | 765,0 |
| Croissance réelle du PIB (pourcentage) | 3,3 | 6,7 | 8,6 | 8,6 | 7,5 | 7,5 | 7,1 |
| PIB par habitant (en dollars des États-Unis) | 227,9 | 239,7 | 268,0 | 312,5 | 343,6 | 367,6 | 369,0 |
| Indice des prix à la consommation (IPC) 2000=100 | 198,5 | 226,1 | 244,0 | 265,4 | 292,2 | 300,9 | 320,0 |
| Taux annuel moyen d'inflation (pourcentage) | 15,4 | 13,9 | 8,0 | 8,7 | 8,4 | 7,6 | 6,3 |
| Secteur externe | | | | | | | |
| Exportations (franco à bord) | 60,3 | 73,8 | 111,0 | 117,0 | 128,8 | – | – |
| Importations (franco à bord) | 119,1 | 143,5 | 154,0 | 183,0 | 199,5 | – | – |
| Secteur financier | | | | | | | |
| Total des recettes | 100,2 | 128,4 | 161,0 | 160,8 | 169,7 | 14,8 | 48,2 |
| Total des dépenses | 99,6 | 131,3 | 169,0 | 204,1 | 222,8 | 20,0 | 25,6 |

Source : Banque Nationale du Malawi.

Le Malawi continue de recevoir la portion congrue de son assistance sous forme d'aide aux projets qui a constitué 65,2 % de l'aide publique au développement (APD) en 2008-2009. En 2009-2010, le Malawi a reçu une assistance de ses partenaires de développement d'un montant approximatif de 72 milliards de kwacha du Malawi (MK), soit une augmentation de 13,7 milliards de MK du montant de 62,6 milliards de MK octroyés lors de l'exercice précédent. Sur le montant total de l'aide versée, le secteur de l'éducation reçoit 10,6 %, la troisième allocation la plus élevée au sein du Gouvernement. Un certain nombre de donateurs de longue date y contribuent, notamment la Banque africaine de développement (BAfD), le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD), l'Union européenne, le Ministère du développement international du Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, la Coopération allemande au développement, le Fonds des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF), la Banque mondiale, l'Agence canadienne de développement international, l'United States Agency for International Development et la Norvège.

Le Gouvernement a élaboré la Stratégie de croissance et de développement du Malawi pour orienter l'ensemble des politiques nationales durant la période 2006-2011. Le Gouvernement s'attache à l'heure actuelle à élaborer la stratégie qui lui fera suite. L'objectif général de la Stratégie de croissance et de développement du Malawi vise à réduire la pauvreté au moyen d'une croissance économique soutenue et du développement de l'infrastructure. La Stratégie s'efforce de trouver un équilibre entre la création de richesse et le développement social.

II. Secteur de l'éducation

A. Politiques du secteur de l'éducation et réformes

La politique générale poursuivie par le secteur de l'éducation vise à développer un système éducatif efficace et de grande qualité, approprié à la fois aux ressources disponibles ainsi qu'aux attentes politiques, sociales et économiques de la nation. L'accent est mis sur la nécessité de doter les étudiants des compétences et de la motivation nécessaires pour les inciter à travailler à leur compte ou devenir des entrepreneurs plutôt que de rechercher un statut de salarié.

Le Ministère de l'éducation, des sciences et des techniques est responsable de l'enseignement primaire, secondaire et universitaire. En outre, le Ministère est également responsable de l'enseignement technique, de la formation professionnelle ainsi que de l'alphabétisation des adultes.

Jusqu'en 1994, le secteur de l'éducation recevait ses orientations de deux plans successifs de développement de l'éducation. Le premier plan a couvert la période 1973-1980. Ses principaux objectifs étaient les suivants :

- a) Satisfaire les besoins spécifiques du marché du travail;
- b) Élaborer un programme d'enseignement pertinent aux besoins socioéconomiques et environnementaux du pays;
- c) Promouvoir une utilisation plus efficace des établissements et des ressources existants tout en instaurant une répartition plus équitable des établissements scolaires et des ressources.

Le second plan de développement de l'éducation a porté sur la période 1985-1995 et poursuivait quatre objectifs principaux :

- a) L'égalité des chances en matière d'éducation;
- b) La promotion de l'efficacité au sein du système;
- c) La mise en valeur des ressources physiques et humaines;
- d) L'utilisation judicieuse de ressources limitées.

Le troisième plan de développement de l'éducation, le Cadre de la politique de l'éducation et de l'investissement dans l'éducation au Malawi (1995-2005) a été élaboré en 1995 pour répondre aux défis confrontant le secteur de l'éducation suite au lancement des différentes réformes, notamment la politique de gratuité de l'enseignement primaire. Cette politique a été revue en 1997 et en 2000 pour la compléter, la préciser et la rendre plus analytique en termes de priorité et de mécanismes de planification budgétaire. La révision a tenu compte, de façon globale, de l'ensemble des réformes qui l'ont précédée à tous les niveaux de l'enseignement. Ces réformes comprenaient notamment :

- a) L'instauration de la gratuité de l'enseignement primaire;
- b) Au niveau de l'enseignement secondaire : le passage de l'enseignement secondaire à distance à des écoles secondaires communautaires de jour;
- c) Au niveau de l'enseignement tertiaire ou universitaire : la révision du programme de formation du personnel enseignant pour répondre à la fois à une forte demande et aux taux élevés de déperdition scolaire dans l'enseignement primaire et

secondaire, outre la création de la nouvelle Université Mzuzu et les diverses réformes dans l'administration de l'Université du Malawi visant à rendre cette dernière plus autonome.

Le mandat du secteur de l'éducation est de contribuer au développement social tel que formulé dans la Stratégie de croissance et de développement du Malawi. En 2008, le plan national sectoriel de l'éducation a été lancé pour succéder aux plans de développement de l'éducation. Le plan national sectoriel de l'éducation est un plan décennal pour la période 2008-2018. Le secteur de l'éducation a défini trois domaines thématiques d'intervention pour cette période :

- a) Élargir l'accès équitable l'éducation afin de permettre à tous en bénéficier;
- b) Améliorer la qualité et la pertinence de l'éducation pour réduire le taux des défaillants de l'enseignement et les redoublements tout en assurant un apprentissage efficace;
- c) Renforcer la gouvernance et la gestion du système en vue de permettre des prestations plus efficaces et plus rentables.

Le plan national sectoriel de l'éducation définit clairement les ambitions du Gouvernement d'améliorer le secteur de l'éducation. Il contient des objectifs clairs et précis, des résultats, des produits, des stratégies ainsi que des estimations des ressources financières requises pour réaliser les différents buts. Le plan quinquennal d'investissement dans le secteur de l'éducation (2009-2013) a été élaboré pour rendre opérationnel le plan sectoriel. Le plan quinquennal fait la liaison avec les grands objectifs de développement du plan sectoriel de l'éducation. Il en extrait les stratégies et les activités prévues durant la période de cinq ans, les redéfinit et les transforme en programmes de travail et en budgets annuels. Le plan d'investissement est un instrument opérationnel pour tous les gestionnaires et acteurs à tous les niveaux du système éducatif au Malawi.

Le plan quinquennal contient les besoins détaillés de financement sur base du plan national sectoriel de l'éducation en tenant compte des ressources effectivement disponibles pour la période 2009-2013. Ces données montrent notamment que le Ministère de l'éducation, des sciences et des techniques ainsi que le secteur de l'éducation dans son ensemble, subissent de sérieuses contraintes pour s'acquitter de leur mandat et concrétiser une vision en raison des ressources limitées disponibles pour l'éducation. Le plan quinquennal dispose également d'un plan détaillé pour le suivi et l'évaluation qui affiche tous les indicateurs principaux correspondant à la Stratégie de croissance et de développement du Malawi.

B. Structure du système de l'éducation

Le système d'éducation formelle se compose de trois niveaux, l'enseignement primaire, secondaire et supérieur ainsi que détaillé ci-après :

- a) **Enseignement primaire.** L'âge officiel d'entrée dans l'enseignement primaire est 6 ans. Il comprend des niveaux allant de 1 à 8. Ceux-ci se divisent en petite enfance (niveaux 1 et 2), premier cycle (niveaux 3 à 5), et deuxième cycle (niveaux 6 à 8). À l'issue l'enseignement primaire, un certificat d'études primaires sanctionne la réussite de l'examen qui détermine également l'éligibilité d'accéder à l'enseignement secondaire;

b) **Enseignement secondaire.** D'une durée de quatre ans, il comporte deux niveaux : le premier cycle de l'enseignement secondaire (certificats I et II) et le second cycle de l'enseignement secondaire (certificats III et IV);

c) **Enseignement supérieur :** Sa durée varie selon le type du programme d'enseignement, comprenant notamment :

i) **Formation du personnel enseignant.** Sa durée, autrefois de deux ans, a été modifiée suite à l'instauration en 1994 de la gratuité de l'enseignement primaire de manière à former davantage d'enseignants pour répondre à la demande. Le Gouvernement a l'intention de réinstaurer un programme de formation de deux ans qui associera l'enseignement à distance et l'enseignement en internat;

ii) L'enseignement universitaire, sanctionné par un diplôme, d'une durée de trois à cinq ans;

iii) L'enseignement technique, d'une durée de deux à quatre ans.

C. Conditions générales du secteur de l'éducation : statistiques de l'éducation et défis à relever

La population d'âge scolaire (6 à 17 ans) représente 37 % de la population totale. Cette proportion est la plus élevée de la région de la Communauté de développement de l'Afrique australe (SADC) et pèse lourdement sur le secteur de l'éducation. Selon les estimations, le taux de croissance démographique diminuera lentement, mais le groupe en âge de fréquenter l'école primaire (6 à 13 ans) augmentera de 20 % entre 2008 et 2018. Si l'éducation primaire universelle était réalisée avant 2018, les écoles devraient être en mesure d'accueillir 4,8 millions d'enfants¹ en 2018. Ceci représenterait une augmentation de 45 % de places scolaires supplémentaires en comparaison de 2008.

Tableau 3

Répartition de la population scolarisée par niveau d'enseignement, projections semestrielles de l'Office national de la statistique, février 2010

| Niveau | Groupe d'âge | Les deux sexes | Garçons | Pourcentage | Filles | Pourcentage |
|------------|--------------|----------------|-----------|-------------|-----------|-------------|
| Primaire | 6-13 | 3 368 420 | 1 680 078 | 49,2 | 1 688 342 | 50,8 |
| Secondaire | 14-17 | 1 175 757 | 586 497 | 49,8 | 589 260 | 50,1 |

Source : Système d'information sur la gestion des établissements d'enseignement, 2010, sur base de la situation d'une école primaire dans le district de Zomba.

¹ L'hypothèse utilisée postule que le taux de redoublement demeurera constant entre 2008 et 2018, c'est-à-dire que 20 % des élèves redoubleront.

Tableau 4
Répartition des enseignants par division de l'éducation et par situation

| Région | Zones rurales | Zones semi-urbaines | Zones urbaines | Total général |
|----------------------|---------------|---------------------|----------------|---------------|
| Centre-Est | 116 | 7 556 | 288 | 7 960 |
| Centre-Ouest | 2 756 | 9 340 | 377 | 12 473 |
| Nord | 849 | 7 313 | 233 | 8 395 |
| Shire Highlands | 31 | 5 757 | 38 | 5 826 |
| Sud-Est | 619 | 5 848 | 397 | 6 864 |
| Sud-Ouest | 2 326 | 4 134 | 192 | 6 652 |
| Total général | 6 697 | 39 948 | 1 525 | 48 170 |

Source : Système d'information sur la gestion des établissements d'enseignement, 2010.

Selon les estimations, 80 % de la population vivent en zones rurales. Ceci pose un défi au redéploiement des enseignants en raison de l'éloignement de certaines zones.

Il y a une pénurie d'enseignants dans l'enseignement primaire ainsi que l'illustre le tableau ci-après. Depuis 2010, le nombre d'élèves par enseignant et d'élèves par enseignant qualifié étaient respectivement de 80 et de 91 élèves. Ces proportions n'ont cessé d'augmenter au fil des années, non sans incidence sur l'obtention du certificat de fin d'études primaires ainsi que l'illustre le tableau ci-après.

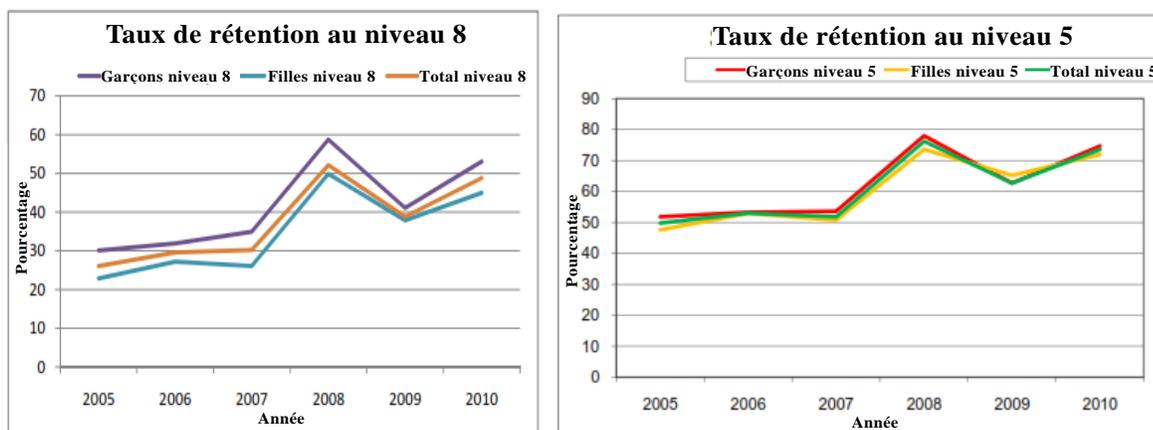
Tableau 5
Nombre d'élèves par enseignant et par enseignant qualifié et taux de réussite au certificat de fin d'études primaires

| Année | Nombre d'élèves par enseignant | Nombre d'élèves par enseignant qualifié | Taux de réussite au certificat de fin d'études primaires, en pourcentage | | |
|-------|--------------------------------|---|--|--------|-------------|
| | | | Garçons | Filles | Total |
| 2005 | 71 | 83 | 78,5 | 68,8 | 74,4 |
| 2006 | 70 | 84 | 78,5 | 68,9 | 74,4 |
| 2007 | 78 | 88 | 75,9 | 65,9 | 71,6 |
| 2008 | 78 | 90 | 74,9 | 62,6 | 69,5 |
| 2009 | 81 | 92 | 73,9 | 61,8 | 68,6 |
| 2010 | 80 | 91 | – | – | – |

Source : Système d'information sur la gestion des établissements d'enseignement, 2010.

Un autre défi à relever réside dans le taux élevé d'abandons scolaires dans le premier et le deuxième cycle de l'éducation primaire ainsi que dans la diminution des taux de rétention scolaire au fil des années (voir les figures ci-après).

Figure I
Taux de rétention scolaire pour les niveaux 5 et 8 de l'éducation primaire



Source : Système d'information sur la gestion des établissements d'enseignement, 2010.

La pandémie du VIH/sida a également eu des effets néfastes sur le développement et le fonctionnement du secteur de l'éducation. Le taux de prévalence du VIH chez les adultes se situait à 12 % en 2010 et a eu pour conséquence des taux d'abandon et d'absentéisme dans le corps enseignant. Le VIH/sida a provoqué une augmentation du nombre d'orphelins, soit, selon les estimations, 7 % des enfants âgés de moins de 17 ans. Ces enfants ont moins de probabilité de fréquenter l'école que les autres enfants.

L'enseignement supérieur au Malawi se caractérise par un faible taux d'inscriptions, des infrastructures sommaires, un coût élevé à l'unité et des problèmes d'inefficacité interne, outre l'inégalité d'accès aux établissements d'enseignement supérieur. Selon le rapport de pays 2008, le nombre d'étudiants inscrits est l'un des plus faibles de la SADC, avec 52 étudiants seulement pour 100 000 habitants. Le coût unitaire de l'enseignement supérieur au Malawi est 22 fois plus élevé que le PIB par habitant. À titre de comparaison, le coût unitaire moyen au sein de la SADC est trois fois plus élevé que le PIB par habitant.

Tableau 6
Plan national sectoriel de l'éducation/Plan d'investissement dans le secteur de l'éducation et programme de réformes

Objectifs du plan national du secteur de l'éducation/plan d'investissement dans le secteur de l'éducation

Objectifs de la politique de l'éducation Actions

- | | | |
|------------------------|--|---|
| <p>Équité et accès</p> | <ul style="list-style-type: none"> • Construction et réhabilitation des infrastructures scolaires | <ul style="list-style-type: none"> • Accélérer la construction de salles de classe, de logements pour enseignants, d'internats pour filles et d'instituts de formation des enseignants |
|------------------------|--|---|

| <i>Objectifs du plan national du secteur de l'éducation/plan d'investissement dans le secteur de l'éducation</i> | <i>Objectifs de la politique de l'éducation</i> | <i>Actions</i> |
|--|--|--|
| | <ul style="list-style-type: none"> • Réduction du taux brut de scolarisation et augmentation du taux net de scolarisation (visant 100 %) dans le primaire • Parité des sexes dans les taux de scolarisation dans le primaire et le secondaire | <ul style="list-style-type: none"> • Réhabiliter et améliorer les infrastructures dans les écoles plus anciennes • Améliorer le taux de rétention des filles aux niveaux 6 à 8 et leur ouvrir la voie à l'enseignement secondaire • Former des « Groupes de mères » dans toutes les écoles • Recruter et former davantage d'enseignantes • Fournir davantage de matériels pédagogiques et didactiques • Encourager la multiplication de centres de la petite enfance et de centres d'enseignement de base complémentaire |
| Qualité et pertinence | <ul style="list-style-type: none"> • Moins d'élèves par enseignant aux niveaux 1 à 3 dans le primaire • Mesures et suivi des résultats scolaires • Visites d'inspection systématique et régulière de tous les établissements d'enseignement | <ul style="list-style-type: none"> • Recruter chaque année plus d'enseignants et/ou d'enseignants assistants • Augmenter le nombre d'enseignants qualifiés grâce aux nouveaux instituts de formation des enseignants et aux programmes d'enseignement ouvert et à distance • Dispenser des cours de recyclage permanent au personnel enseignant de tous niveaux • Recourir aux classes alternées dans les écoles avec un nombre trop élevé d'élèves par enseignant • Recruter et former un plus grand nombre d'inspecteurs pour augmenter la fréquence des visites d'inspection • Faire adopter une méthode de mesure normalisée pour évaluer et suivre la qualité de l'enseignement |
| Gouvernance et gestion | <ul style="list-style-type: none"> • Décentralisation de la gestion et du financement de l'enseignement primaire • Plus grande efficacité grâce à une diminution des redoublements et des abandons scolaires | <ul style="list-style-type: none"> • Institutionnaliser l'aide directe aux écoles (subventions versées directement sur le compte bancaires des écoles) • Renforcer la participation communautaire locale ainsi que les comités de gestion scolaire • Renforcer le développement de l'école dans sa totalité (planification, gestion, règlements, discipline, etc.) |

| <i>Objectifs du plan national du secteur de l'éducation/plan d'investissement dans le secteur de l'éducation</i> | <i>Objectifs de la politique de l'éducation</i> | <i>Actions</i> |
|--|--|---|
| | <ul style="list-style-type: none"> Rôle accru du secteur privé et du financement provenant de sources privées | <ul style="list-style-type: none"> Concevoir et mettre en œuvre une stratégie d'incitation à l'intention des enseignants pour accroître leur mobilité et réduire leur taux de déperdition Mettre en œuvre une stratégie de réduction des redoublements dans le primaire et améliorer les taux d'achèvement de la scolarité Améliorer la couverture du mécanisme de prêt aux étudiants et de remboursement du prêt après l'obtention du diplôme Encourager les partenariats public-privé dans le domaine de l'éducation et de la création d'écoles privées |

Tableau 7
Indicateurs choisis, plan national sectoriel de l'éducation/plan d'investissement dans le secteur de l'éducation (enseignement primaire et secondaire)

| <i>Indicateur</i> | <i>Base (2009)</i> | | <i>Situation actuelle (calendrier scolaire 2010)</i> | | <i>Indicateur cible (2013)</i> | |
|---|--------------------|-------------------|--|-------------------|--------------------------------|-------------------|
| | <i>Primaire</i> | <i>Secondaire</i> | <i>Primaire</i> | <i>Secondaire</i> | <i>Primaire</i> | <i>Secondaire</i> |
| Taux de redoublement | 17 % | – | 14 % | – | 5 % | – |
| Taux d'abandon scolaire | 12 % | – | 10,3 % | – | 0 % | – |
| Nombre d'élèves par enseignant qualifié | 92:1 | 70:1 | 91:1 | – | 60:1 | – |
| Taux net de scolarisation | 79 % | 13 % | 83 % | 14 % | 100 % | – |
| Taux brut de scolarisation | 115 | 19 | 115 | 21 | 100 | – |
| Taux de rétention (niveau 8) | 38 % | – | 48 % | – | 100 % | – |
| Nombre d'élèves par manuel scolaire | 3:1 | – | 5:1 | – | 1:1 | – |
| Nombre d'élèves par classe | 116:1 | 42:1 | 101:1 | 41:1 | 40:1 | 40:1 |
| Taux d'achèvement du cycle | 51 % | – | – | – | – | – |
| Orphelins | 13 % | 19 % | 11 % | 20 % | – | – |
| Élèves nécessitant une éducation spéciale | 2 % | 1 % | 2 % | 1 % | – | – |
| Taux de passage dans le secondaire | n.a. | 49 % | n.a. | 38 % | n.a. | 50 % |
| Obtention du certificat de fin d'études primaires | 69 % | n.a. | – | n.a. | – | n.a. |
| Obtention du certificat du 1 ^{er} cycle du secondaire | n.a. | 62 % | n.a. | 60 % | n.a. | – |
| Obtention du certificat national de fin d'études | n.a. | 38 % | n.a. | 53 % | n.a. | 60 % |
| Dépenses affectées au secondaire en pourcentage du total alloué à l'éducation | n.a. | 15 % | n.a. | 13 % | n.a. | – |

| <i>Indicateur</i> | <i>Base (2009)</i> | | <i>Situation actuelle (calendrier scolaire 2010)</i> | | <i>Indicateur cible (2013)</i> | |
|---|---|-------------------|--|-------------------|------------------------------------|-------------------|
| | <i>Primaire</i> | <i>Secondaire</i> | <i>Primaire</i> | <i>Secondaire</i> | <i>Primaire</i> | <i>Secondaire</i> |
| | Dépenses affectées au primaire en pourcentage du total alloué à l'éducation | 51 % | n.a. | 55 % | n.a. | 64 % |
| Budget de l'éducation en pourcentage du budget national | 14 % | | 16 % | | – | |

Sources : Plan national sectoriel de l'éducation, plan national d'investissement dans le secteur de l'éducation, Système d'information sur la gestion des établissements d'enseignement. Un trait d'union (–) signifie donnée non disponible; n.a. signifie non applicable.

III. Objectifs du Millénaire pour le développement au Malawi

A. Cadre institutionnel

Le Malawi demeure fermement résolu à réaliser les huit objectifs du Millénaire pour le développement d'ici à 2015. Ces objectifs sont énumérés ci-après :

1. Éliminer l'extrême pauvreté et la faim;
2. Assurer l'éducation primaire pour tous;
3. Promouvoir l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes;
4. Réduire la mortalité des enfants de moins de 5 ans;
5. Améliorer la santé maternelle;
6. Combattre le VIH/sida, le paludisme et d'autres maladies;
7. Assurer un environnement durable;
8. Mettre en place un partenariat mondial pour le développement.

En ce qui concerne le secteur de l'éducation, l'attention est portée sur les objectifs 2 et 3. La mise en œuvre des objectifs du Millénaire pour le développement au Malawi se fait au moyen de stratégies à moyen terme telle que la stratégie pour la réduction de la pauvreté, qui a été mise en œuvre de 2000 à 2005. La Stratégie de croissance et de développement du Malawi pour 2006-2011 a été élaborée pour la remplacer. À l'heure actuelle, le Gouvernement élabore la deuxième Stratégie de croissance et de développement pour la période 2011-2016. Elle constituera le principal instrument pour accélérer la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement. Le secteur de l'éducation a élaboré un plan décennal appelé plan national sectoriel de l'éducation qui est aligné sur la Stratégie de croissance et de développement. Tous les indicateurs cibles du plan sectoriel de l'éducation proviennent des indicateurs de la Stratégie du Malawi. Le plan d'investissement dans le secteur de l'éducation (2009-2013) joue le rôle de plan à moyen terme du plan sectoriel de l'éducation pour les cinq prochaines années. Le programme de travail annuel dérive du plan d'investissement quinquennal et se traduit en plans de travail annuels et en budgets sectoriels.

B. Progrès accomplis dans la réalisation des objectifs du Millénaire relatifs à l'éducation

Assurer l'éducation primaire pour tous (objectif 2)

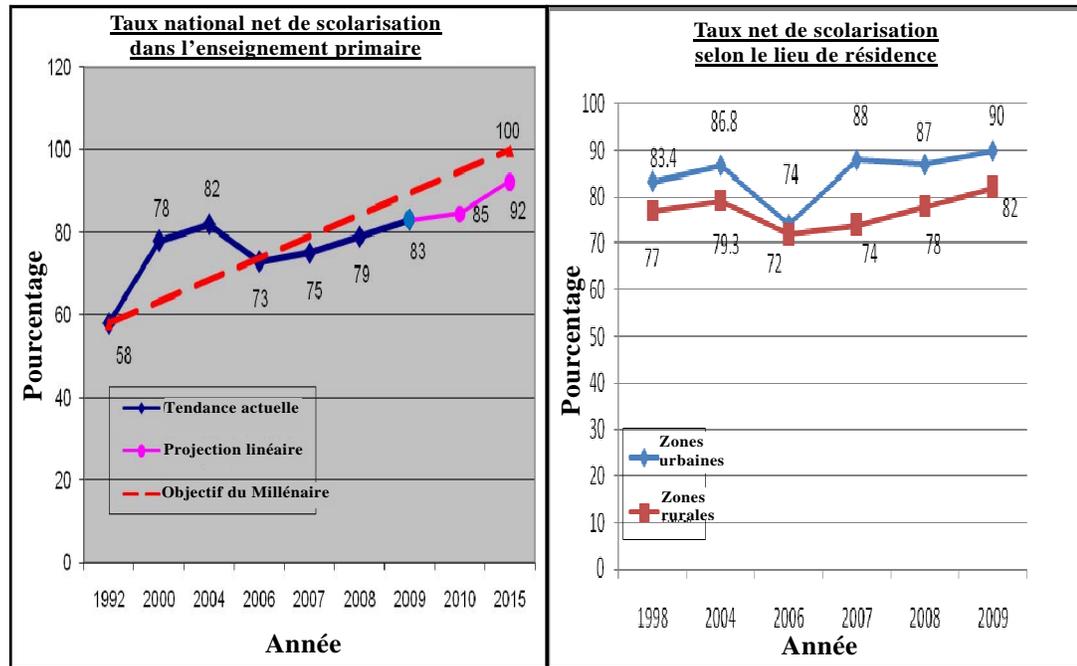
L'accès universel à l'éducation de base et la réalisation de l'enseignement primaire pour les enfants du monde entier sont l'un des objectifs les plus importants du Millénaire pour le développement. L'éducation constitue une condition préalable essentielle pour combattre la pauvreté, autonomiser les femmes et protéger les enfants des travaux dangereux, de l'exploitation économique et notamment de l'exploitation sexuelle. C'est pour cette raison que le Gouvernement du Malawi a fait de l'éducation l'un des neuf domaines prioritaires de sa stratégie nationale de développement. La première tâche est d'améliorer l'accès à l'éducation et sa qualité. Le Gouvernement n'a cessé d'augmenter au fil des années la part du budget allouée au secteur de l'éducation, reconnaissant que la mise en valeur des ressources humaines est cruciale pour un développement économique et social durable.

D'ici à 2015, donner à tous les enfants, garçons et filles, partout dans le monde, les moyens d'achever un cycle complet d'études primaires (cible 3)

Indicateur 1 : Taux net de scolarisation dans l'enseignement primaire

Le taux net de scolarisation de l'enseignement primaire reflète la proportion des enfants d'âge scolaire (6 à 13 ans) inscrits dans une école. Ce pourcentage se calcule en divisant le nombre d'enfants d'âge scolaire fréquentant l'école par le nombre total d'enfants du même groupe d'âge.

Figure II
Taux net de scolarisation dans l'enseignement primaire



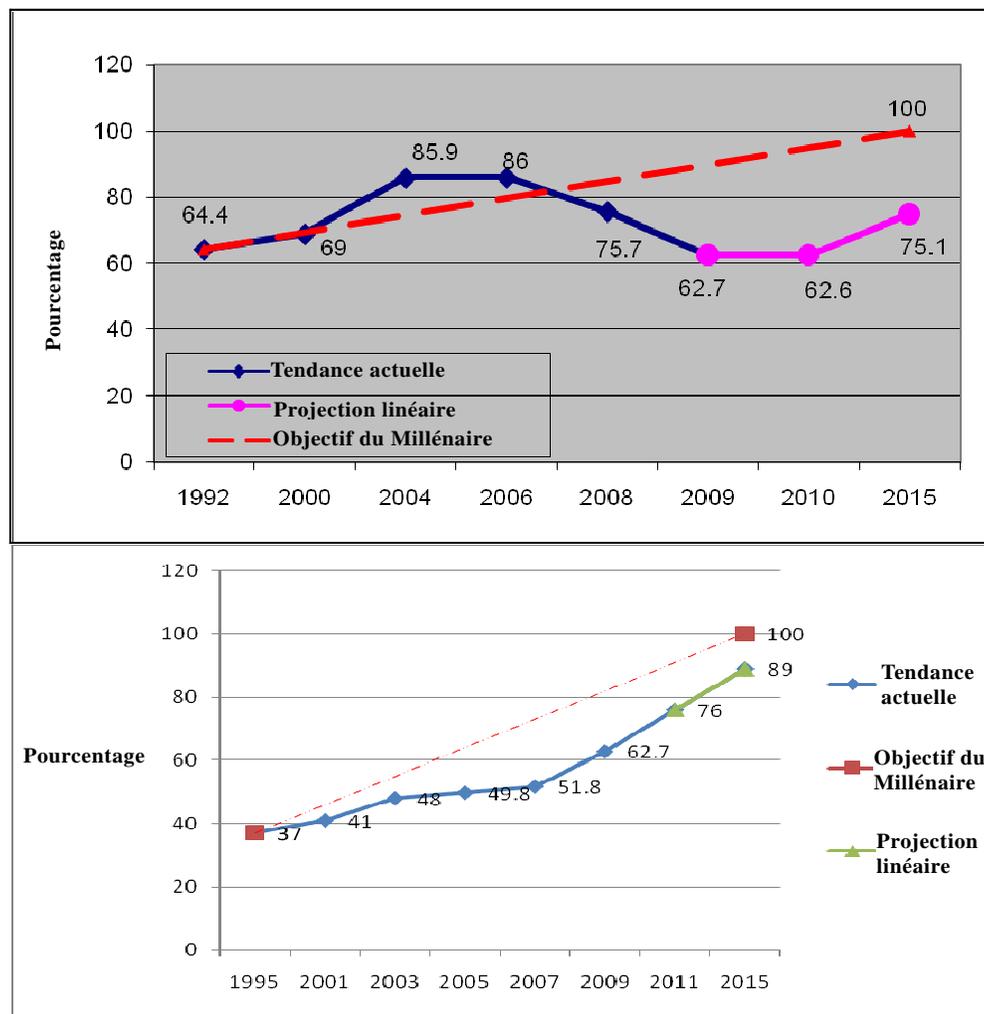
Sources : Enquêtes démographiques et sanitaires au Malawi, 1992, 2000 et 2004 et Enquêtes sur le bien-être, 2006, 2007, 2008 et 2009.

Le taux net de scolarisation dans l'enseignement primaire est passé depuis 2006 de 73 % à 83 % en 2009-2010. Il est plus élevé dans les zones urbaines que dans les zones rurales bien que l'écart tende à s'amenuiser depuis 2007. Les différences entre zones rurales et urbaines du taux net de scolarisation pourraient s'expliquer par un accès plus aisé aux établissements scolaires dans les zones urbaines. Selon les projections, si le niveau actuel des investissements et les fournitures au secteur de l'éducation se maintiennent, le taux de scolarisation devrait atteindre 92 %, manquant de peu, soit de 8 %, l'objectif de 100 % du Millénaire pour le développement. Suite à l'approbation du Malawi des fonds de l'Initiative pour l'accélération de l'éducation pour tous et de l'adoption de l'approche sectorielle, le taux de 92 % devrait être dépassé.

Indicateur 2 : Proportion d'élèves inscrits au niveau 1 atteignant le niveau 5

Figure III

Proportion d'élèves inscrits au niveau 1 atteignant le niveau 5



Sources : Enquêtes démographiques et sanitaires, 1992, 2000 et 2004, enquête en grappes à indicateurs multiples 2006 et Système d'information sur la gestion des établissements d'enseignement 2008 et 2009.

L'indicateur 2 rend compte des abandons scolaires dans l'enseignement primaire. La figure III indique que le pourcentage d'élèves entrant au niveau 1 qui a atteint le niveau 5 sans redoubler de classe est passé de 69 % en 2000 à 86 %² en 2006 pour retomber à 63 % en 2009-2010.

² Il importe de noter que ce chiffre n'a pas été calculé correctement depuis 2001. En 2008, la formule pour calculer cet indicateur a été modifiée, ce qui explique en partie la tendance à la baisse observée. La figure présentée fournit la tendance recalculée correcte.

Selon la projection, 75 % des élèves entrant au niveau 1 atteignent le niveau 5, chiffre inférieur aux 100 % de l'objectif du Millénaire pour le développement. Néanmoins, grâce à la mise en œuvre de divers programmes tels que les cantines scolaires, les subventions versées directement aux écoles, l'accès à l'eau potable et aux installations sanitaires et des écoles amies des enfants, le plafond de 75 % établi par les projections est susceptible d'être dépassé.

Promouvoir l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes (objectif 3)

Il est généralement admis que l'inégalité des sexes existe au Malawi et que le statu quo affecte davantage les femmes que les hommes. La Stratégie de croissance et de développement du Malawi reconnaît l'existence d'une forte corrélation entre pauvreté, vulnérabilité sociale et inégalité entre les sexes. C'est la raison pour laquelle les femmes, bien qu'elles représentent 52 % de la population du Malawi, sont dans la plupart des cas marginalisées dans les sphères sociales et économiques et dès lors dans l'incapacité de contribuer effectivement au développement social, économique et politique.

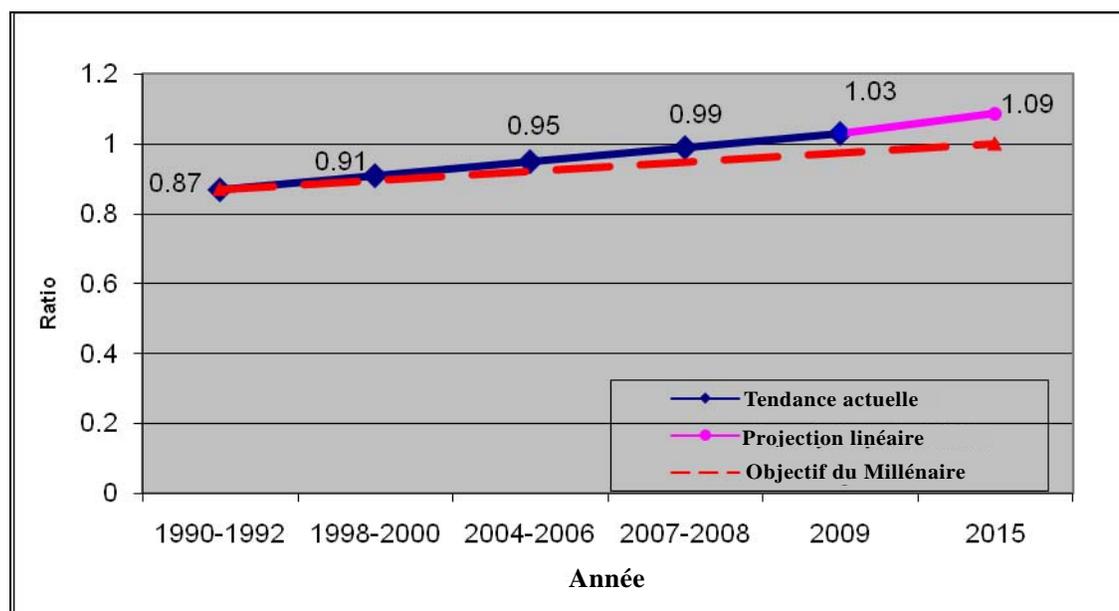
Le taux élevé d'analphabétisme chez les femmes (56 % en comparaison de 28 % chez les hommes) y est étroitement lié. Ce taux d'analphabétisme est alimenté par l'importance du nombre de filles abandonnant leurs études, une tendance qui exacerbe le cercle vicieux, en limitant l'accès des femmes aux emplois dans le secteur formel.

Éliminer les disparités entre les sexes dans les enseignements primaire et secondaire d'ici à 2005 si possible, et à tous les niveaux de l'enseignement en 2015 au plus tard (cible 4)

Indicateur 1 : Indice de parité dans l'enseignement primaire

Figure IV

Indice de parité dans l'enseignement primaire



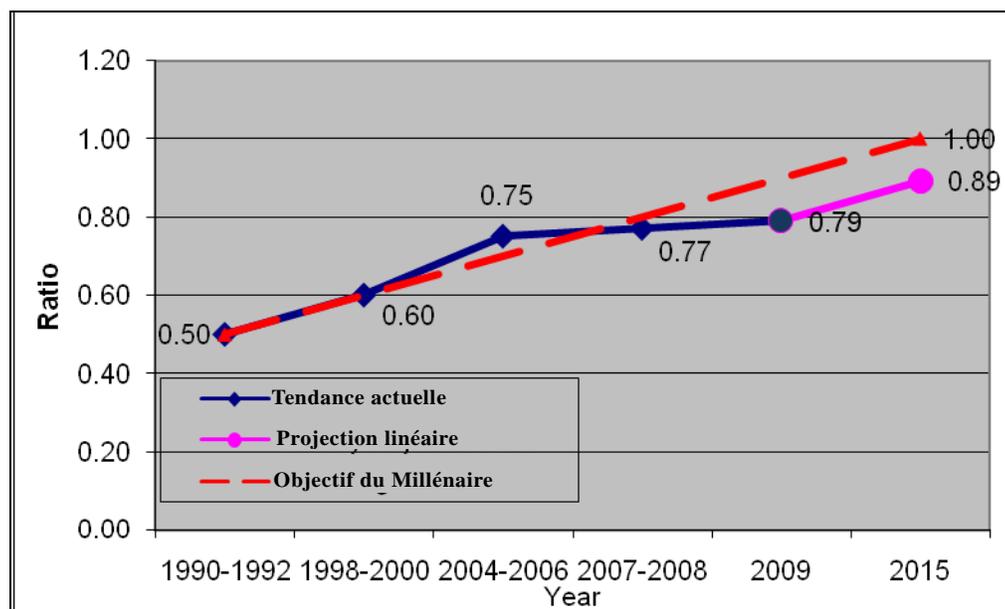
Sources : Enquêtes démographiques et sanitaires, 1992, 2000 et 2004, et Système d'information sur la gestion des établissements d'enseignement 2006, 2007, 2008, et 2009.

La figure IV montre que l'indice de parité dans l'enseignement primaire est passé de 0,91 en 2000 à 1,03 en 2009/10. Cette tendance indique que l'écart entre les sexes dans l'enseignement primaire s'est considérablement réduit. Cette amélioration pourrait découler du changement de la politique gouvernementale qui a mis davantage l'accent sur l'éducation des filles. Avec l'abolition des droits de scolarité et de l'obligation de porter l'uniforme à l'école, de nombreuses familles sont désormais en mesure d'envoyer leurs filles à l'école. Il importe d'y ajouter d'autres facteurs tels que le programme de cantines scolaires, la mise à disposition d'eau potable et d'installations sanitaires, les subventions directes aux écoles ainsi que les écoles amies des enfants. La figure ci-dessus montre clairement que le Malawi a largement comblé le fossé en termes de parité dans l'enseignement primaire.

Indicateur 2 : Indice de parité dans l'enseignement secondaire

Figure V

Indice de parité dans l'enseignement secondaire



Sources : Enquêtes démographiques et sanitaires, 1992, 2000 et 2004, et Système d'information sur la gestion des établissements d'enseignement 2006, 2007, 2008, et 2009.

L'indice de parité dans l'enseignement secondaire est passé de 0,60 en 2001 à 0,79 en 2009 ainsi que l'illustre la figure V. Selon la projection, la parité ne sera sans doute pas réalisée d'ici à 2015. Néanmoins, en 2010-2011, l'indice de parité se situait à 0,81, manifestant que des progrès ont été accomplis. Le défi qui persiste s'explique par le fait que le système éducatif perd un nombre considérable de filles à chacun des niveaux de l'enseignement primaire, réduisant d'autant le nombre de filles susceptibles d'accéder à l'enseignement secondaire, puis à l'enseignement supérieur.

Parmi les facteurs susceptibles d'inciter les filles à quitter l'école, il convient de noter les traditions culturelles au Malawi contraignant les filles à des mariages et

à des grossesses précoces, leurs responsabilités familiales et les diverses autres tâches imposées par leur culture. Les filles sont plus incitées que les garçons à assumer des rôles de prestataires de soins, d'aide aux malades et aux parents âgés. L'élimination des disparités entre les sexes reste un véritable défi dans l'enseignement secondaire. Il en est de même dans l'enseignement supérieur. D'où la nécessité de concevoir des stratégies assurant que les interventions ciblées auront un impact à chacun des niveaux de l'enseignement.

C. Progrès enregistrés par d'autres indicateurs de résultats dans le secteur de l'éducation

Le tableau 8 ci-après présente quelques-uns des résultats relatifs aux objectifs du Millénaire dans le domaine de l'éducation. Il convient de noter qu'il s'agit des mêmes indicateurs de résultats que ceux du plan d'investissement dans le secteur de l'éducation au tableau 7. Ceci manifeste clairement le lien entre la planification nationale et la planification sectorielle.

Tableau 8

Progrès accomplis dans la réalisation de certains objectifs du Millénaire relatifs au secteur de l'éducation

| Indicateur | Données de base | | | | |
|--|-----------------|-----------|-----------|-----------|-----------|
| | (2005) | 2006-2007 | 2007-2008 | 2008-2009 | 2009-2010 |
| Rapport nombre d'élèves par enseignant | 85:1 | 104:1 | 117:1 | 81:1 | 80:1 |
| Rapport nombre d'élèves par enseignant qualifié | 73:1 | 62:1 | 90:1 | 92:1 | 91:1 |
| Taux d'achèvement dans le primaire (pourcentage) | 26,8 | 69,4 | 53,0 | 51,0 | – |
| Taux net de scolarisation (pourcentage) | 82,0 | 73,0 | 75,0 | 79,0 | 83,0 |
| Taux d'abandon scolaire dans le primaire (pourcentage) | 22,0 | – | 5,0 | 12,0 | – |
| Rapport nombre d'élèves par salle de classe dans le primaire | 85:1 | 104:1 | 116:1 | 117:1 | 101:1 |
| Taux de redoublement dans le primaire (pourcentage) | 17,0 | 18,0 | 19,0 | 17,0 | – |
| Taux net de scolarisation dans le secondaire (pourcentage) | 11,0 | 12,0 | 13,0 | 13,0 | – |

Source : Stratégie de croissance et de développement du Malawi, Rapport annuel 2009. Un trait d'union (–) indique chiffres non disponibles.

D. Freins à la réalisation des objectifs du Millénaire relatifs à l'éducation au Malawi

En dépit de réalisations positives dans le secteur de l'éducation au Malawi, ce dernier reste confronté à un certain nombre de défis qui continuent de saper la prestation complète d'une éducation de qualité, freinant par conséquent la

réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement. Certains de ces défis comprennent notamment :

- a) La pénurie d'instituteurs de l'école primaire, voir section II ci-dessus;
- b) Les infrastructures physiques inappropriées et inadaptées aux personnes handicapées;
- c) La pénurie de logements pour les enseignants, en particulier dans les zones rurales;
- d) La pénurie de salles de classe entraînant un nombre trop élevé d'élèves par salle de classe;
- e) Le lourd fardeau occasionné par le VIH/sida, provoquant l'absentéisme, notamment chez les filles devant soigner les malades;
- f) Un environnement peu favorable aux études, affectant les filles dans les écoles primaires et secondaires, notamment l'absence de sanitaires;
- g) Le fardeau supplémentaire des corvées ménagères et familiales, cause du nombre élevé d'abandons scolaires chez les filles;
- h) La carence d'institutrices pouvant servir de modèles.

E. Principes directeurs et stratégies visant à accélérer la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement

À l'heure actuelle, le plan national sectoriel de l'éducation (2008) fait l'objet d'une mise en œuvre par le biais du plan d'investissement dans le secteur de l'éducation 2009. Quelques-unes des interventions en cours sont énumérées ci-après :

- a) Formation des enseignants sur une grande échelle par le biais de diverses modalités, en vue de réduire le nombre d'élèves par enseignant;
- b) Renouvellement des manuels scolaires fournis aux élèves et évaluation permanente de la réforme du contenu de l'enseignement primaire étendue à toutes les classes;
- c) Construction annuelle de 1 500 écoles primaires et de 1 000 logements pour le corps enseignant en 2010-2011 grâce à un financement de l'Initiative pour l'accélération de l'éducation pour tous et de l'approche sectorielle de l'éducation;
- d) Appui matériel offert aux filles dans des zones déterminées, principalement au deuxième cycle de l'enseignement primaire et extension sur une grande échelle du programme de cantines scolaires afin d'augmenter les taux de scolarisation et de rétention;
- e) Construction et multiplication d'internats destinés aux filles dans l'enseignement secondaire et d'instituts de formation du personnel enseignant;
- f) Politique effective de réadmission des défaillants de l'enseignement scolaire pour motifs de santé, de manière à leur donner une seconde chance de poursuivre leurs études;

g) Mise en place d'une politique de sélection équitable dans les établissements de l'enseignement secondaire et supérieur pour les garçons et les filles avec la moitié des places pour chaque sexe;

h) Octroi de bourses aux étudiants nécessiteux, notamment les filles;

i) Fournitures de rations alimentaires aux filles, qu'elles peuvent emporter chez elles.

Tableau 9

Récapitulatif des indicateurs de progrès relatifs aux objectifs du Millénaire pour le développement au Malawi

| Indicateur | 2000 | Situation actuelle (2009/10) | Cible Projection | | Faisabilité de réaliser l'objectif |
|---|-------|------------------------------------|------------------|-------|---|
| | | | 2015 | 2015 | |
| Taux net de scolarisation dans le primaire (pourcentage) | 78,00 | 83,00 | 100 | 92,00 | Réalisation peu probable (bien qu'il ait été signalé que l'objectif ne serait sans doute pas atteint, des progrès remarquables ont été enregistrés par certains indicateurs et l'on s'attend à ce que certains résultats dépassent les valeurs projetées et se rapprochent davantage des objectifs cibles de 2015) |
| Proportion d'élèves inscrits au niveau 1 atteignant le niveau 5 (pourcentage) | 69,00 | 74,00 | 100 | 75,00 | |
| Taux d'alphabétisation (15 à 24 ans) (pourcentage) | 68,00 | 84,00 | 100 | 5,00 | |
| Indice de parité, enseignement primaire | 0,91 | 1,03 | 1 | 1,00 | Réalisation peu probable (bien que l'objectif global ne sera sans doute pas atteint, des progrès notables ont été enregistrés pour certains indicateurs, par exemple la parité dans l'enseignement primaire a été réalisée) |
| Indice de parité, enseignement secondaire | 0,60 | 0,79 | 1 | 0,90 | |
| Indice de parité alphabétisation (15 à 24 ans) | 0,82 | 0,94 | 1 | 1,00 | |

IV. Objectifs de l'Éducation pour tous au Malawi

A. Cadre institutionnel

Le Malawi est signataire de l'engagement de réaliser les objectifs de l'Éducation pour tous. Les six domaines cibles sont énumérés ci-après :

1. Développer et améliorer sous tous leurs aspects la protection et l'éducation de la petite enfance;

2. Faire en sorte que d'ici à 2015 tous les enfants, en particulier les filles, les enfants en difficulté et ceux qui appartiennent à des minorités ethniques, aient la possibilité d'accéder à un enseignement primaire obligatoire et gratuit de qualité;

3. Répondre aux besoins éducatifs de tous les jeunes et de tous les adultes en assurant un accès équitable à des programmes adéquats ayant pour objet l'acquisition de connaissances ainsi que de compétences nécessaires dans la vie courante;

4. Améliorer de 50 % les niveaux d’alphabétisation des adultes, et notamment des femmes, d’ici à 2015, et assurer à tous les adultes un accès équitable aux programmes d’éducation de base et d’éducation permanente;

5. Éliminer les disparités entre les sexes dans l’enseignement primaire et secondaire d’ici à 2005 et instaurer l’égalité dans ce domaine en 2015 en veillant notamment à assurer aux filles un accès équitable et sans restriction à une éducation de base de qualité;

6. Améliorer sous tous ses aspects la qualité de l’éducation dans un souci d’excellence de façon à obtenir pour tous des résultats d’apprentissages reconnus et quantifiables – notamment en ce qui concerne la lecture, l’écriture et le calcul et les compétences indispensables dans la vie courante.

Le Ministère de l’éducation, des sciences et des techniques du Malawi est directement responsable de la réalisation des objectifs 2, 4, 5 et 6. L’objectif 3 concerne plusieurs secteurs tandis que l’objectif 1 relève du Ministère de la promotion de la femme, de l’enfant et du développement communautaire. Le présent rapport néanmoins fait état des progrès accomplis dans la réalisation de ces objectifs de l’Éducation pour tous afin de présenter une vue d’ensemble.

B. Progrès accomplis dans la réalisation des objectifs de l’Éducation pour tous au Malawi

Tableau 10

Rapport sur la réalisation de l’Éducation pour tous et efforts encore requis

| <i>Objectifs de l’Éducation pour tous</i> | <i>Réalisations</i> | <i>Efforts/interventions</i> |
|--|---|------------------------------|
| Objectif 1 : Développer et améliorer sous tous leurs aspects la protection et le développement de la petite enfance | <ul style="list-style-type: none"> • Le Gouvernement a lancé en 2003 sa politique en faveur de la protection et du développement du jeune enfant • Création d’une politique spécifique en faveur des orphelins et des enfants vulnérables et d’une section sur le développement du jeune enfant au sein du Ministère de la promotion de la femme, du jeune enfant et du développement communautaire • Élaboration d’un nouveau syllabus visant les enfants de moins de 5 ans en vue d’améliorer la qualité et l’efficacité des services en faveur du développement du jeune enfant au Malawi, notamment les garderies d’enfants communautaires • Selon les données du Ministère de la promotion de la femme, du jeune enfant et du développement communautaire, le pays compte 5 118 garderies d’enfants communautaires assistées par le Gouvernement. • Le taux net d’inscription y a presque doublé, entraînant une augmentation de la couverture de 1,2 % en 1996 à 29 % en 2009. | |

| Objectifs de l'Éducation pour tous | Réalizations | Efforts/interventions |
|--|--|---|
| <p>Objectif 2 : Faire en sorte que d'ici à 2015 tous les enfants, en particulier les filles, les enfants en difficulté et ceux qui appartiennent à des minorités ethniques, aient la possibilité d'accéder à un enseignement primaire obligatoire et gratuit de qualité</p> | <ul style="list-style-type: none"> • Le taux net de scolarisation est de 83 %. Il était de 73 % en 2006. • Le taux brut de scolarisation est de 115 %. Il était de 132 % en 2004. • Le rapport orphelins/non-orphelins fréquentant l'école est passé de 0,12 orphelins en 2003 à environ 0,18 en 2009. • L'amélioration des taux de rétention aux niveaux 5 et 8; respectivement d'environ 42 % et 26 % en 2000, se situe à environ 74 % et 49 % en 2010. • Création d'écoles communautaires du premier cycle de l'enseignement primaire pour répondre aux demandes des niveaux 1 à 4 | <ul style="list-style-type: none"> • Fourniture d'eau potable et de sanitaires dans les écoles afin de réduire les abandons scolaires, spécialement chez les filles • Octroi d'une aide matérielle aux filles dans des zones déterminées, principalement au deuxième cycle de l'enseignement primaire • Des subventions ont été directement versées à toutes les écoles primaires dans le cadre du projet de subventions directes aux écoles. |
| <p>Objectif 3 : Répondre aux besoins éducatifs de tous les jeunes et de tous les adultes en assurant un accès équitable à des programmes adéquats ayant pour objet l'acquisition de connaissances ainsi que de compétences nécessaires dans la vie courante</p> | <ul style="list-style-type: none"> • Le taux d'alphabétisation des jeunes est passé de 68,1 % en 2000 à environ 84 % en 2009/2010. D'ici à 2015, il devrait atteindre près de 95 % d'après les projections. • L'enseignement des compétences à la vie quotidienne devient une matière d'examen dans tout l'enseignement primaire. • Une éducation complémentaire de base est dispensée aux enfants et aux jeunes gens non scolarisés. | <ul style="list-style-type: none"> • Construction de salles de classe en tenant compte des enfants ayant des besoins spéciaux dans plus de 80 écoles • Octroi de bourses à des filles démunies • Fourniture de rations à emporter à domicile à des jeunes filles méritantes dans des écoles déterminées • Mise en œuvre du programme santé et nutrition scolaires dans 897 écoles primaires desservant approximativement 970 000 élèves • Politique effective de réadmission des défaillants de l'enseignement scolaire pour motifs de santé, de manière à leur donner une seconde chance de poursuivre leurs études |
| <p>Objectif 4 : Améliorer de 50 % les niveaux d'alphabétisation des adultes, et notamment des femmes, d'ici à 2015, et assurer à tous les adultes un accès équitable aux programmes d'éducation de base et d'éducation permanente</p> | <ul style="list-style-type: none"> • 64 % des adultes (15 ans et plus) étaient alphabétisés en 2009. Les taux correspondants d'alphabétisation des hommes et femmes adultes étaient la même année respectivement de 75 % et de 54 %. • Lancement réussi de la campagne d'alphabétisation des adultes de 2010 • La politique nationale d'alphabétisation a été renouvelée avec succès pour refléter les besoins actuels. • Introduction de la Regenerated Freirean Literacy through Empowering Community Techniques (Méthode REFLECT) • L'alphabétisation des adultes a été bien intégrée dans la Stratégie nationale du secteur de l'éducation. • Les organisations de la société civile font un plaidoyer intensif en faveur de l'expansion de l'alphabétisation des adultes en 2010. | <ul style="list-style-type: none"> • Emploi de la méthode REFLECT • Transfert du programme d'alphabétisation des adultes du Ministère de la promotion de la femme, de l'enfant et du développement communautaire au Ministère de l'éducation, des sciences et des techniques |

| <i>Objectifs de l'Éducation pour tous</i> | <i>Réalisations</i> | <i>Efforts/interventions</i> |
|---|--|---|
| <p>Objectif 5 : Éliminer les disparités entre les sexes dans l'enseignement primaire et secondaire d'ici à 2005 et instaurer l'égalité dans ce domaine en 2015 en veillant notamment à assurer aux filles un accès équitable et sans restriction à une éducation de base de qualité</p> | <ul style="list-style-type: none"> • L'indice de parité à l'école primaire a été réalisé, étant de 1,03 en 2009. • L'indice de parité dans l'enseignement secondaire est passé de 0,60 en 2000 à 0,79 en 2009. Selon les projections, l'indice devrait atteindre 0,90 d'ici à 2015. L'élimination des disparités liées au sexe demeure un défi important dans l'enseignement secondaire. • Il en est de même dans l'enseignement supérieur. | <ul style="list-style-type: none"> • Le Ministère de l'éducation, des sciences et des techniques met en œuvre des interventions visant les filles, sous forme de rations alimentaires à emporter à domicile et autres interventions, notamment les cantines scolaires. Ces mesures ont contribué à garder les filles à l'école (voir chapitre III). |
| <p>Objectif 6 : Améliorer sous tous ses aspects la qualité de l'éducation dans un souci d'excellence de façon à obtenir pour tous des résultats d'apprentissages reconnus et quantifiables – notamment en ce qui concerne la lecture, l'écriture et le calcul et les compétences indispensables dans la vie courante</p> | <ul style="list-style-type: none"> • Amélioration du taux de passage de l'enseignement primaire au secondaire bien que la tendance ne soit pas significative • Amélioration des taux d'alphabétisation à tous les niveaux • Disponibilité effective des matériels pédagogiques/didactiques dans les classes | <ul style="list-style-type: none"> • Formation des enseignants sur une grande échelle, en recourant à différentes modalités, construction de nouveaux instituts de formation des enseignants, rappel d'au moins 2 000 enseignants qualifiés à la retraite • Construction en cours d'au moins 1 000 logements destinés aux enseignants en zones rurales • Octroi de primes de sujétion comme mesure d'incitation aux enseignants des écoles rurales • Révision des programmes de cours |

V. Voie à suivre et recommandations

A. Récapitulatif des progrès accomplis dans l'application des principaux engagements convenus sur le plan international (Objectifs du Millénaire pour le développement et Éducation pour tous)

Le présent rapport fournit une vue d'ensemble des mesures prises par le Malawi pour réaliser les principaux engagements internationaux convenus. Bien qu'il n'y ait pas eu de progrès notables dans la réalisation des objectifs de l'Éducation pour tous ou du Millénaire, le Gouvernement du Malawi par l'intermédiaire du Ministère de l'éducation, des sciences et des techniques s'efforce sans discontinuer d'inverser la tendance actuelle et d'accélérer les progrès en vue de réaliser les résultats pédagogiques à tous les niveaux, réalisant de la sorte quelques-uns des objectifs internationalement convenus. Les récentes améliorations dans le secteur du financement de l'éducation, examinées ci-après, y contribuent activement.

B. Financement du secteur de l'éducation

Le 14 janvier 2010, le Gouvernement du Malawi a signé un accord de financement commun avec quatre partenaires de développement, à savoir, la Banque mondiale, l'UNICEF, le Ministère du développement international du Royaume-Uni et la Coopération allemande au développement. Le Gouvernement a signé un

mémorandum d'accord avec tous les principaux partenaires de développement du secteur de l'éducation. Les partenaires actifs sont le Ministère du développement international du Royaume-Uni, la Coopération allemande développement, l'Agence canadienne de développement international, l'Agence japonaise de coopération internationale, l'UNICEF, la Banque mondiale, le Programme alimentaire mondial (PAM), la BAFD et l'United States Agency for International Development. La signature de ces documents a marqué le début de l'approche sectorielle de l'éducation. Les partenaires de l'accord de financement commun se sont engagés à verser un montant convenu à des moments déterminés pour financer le plan quinquennal d'investissement dans le secteur de l'éducation, en sus des allocations gouvernementales. Le Ministère de l'éducation, des sciences et des techniques sera également partie prenante de l'Initiative pour l'accélération de l'éducation pour tous en 2010. Quelques-uns des engagements financiers commençant avec l'exercice 2010/2011 et les montants projetés, en dollars des États-Unis, sont présentés ci-après :

| | | |
|---|--------------------------------|-------|
| Ministère du développement international du Royaume-Uni | 90 millions de dollars | 4 ans |
| Coopération allemande développement | 25 millions de dollars | 3 ans |
| Banque mondiale | 50 millions de dollars | 5 ans |
| Initiative pour l'accélération de l'Éducation pour tous | 90 millions de dollars | 3 ans |
| Total | 255 millions de dollars | |

Tableau 11
Financement du secteur de l'éducation (2009-2011)
(taux de change : 1 USD = 155 MK)

| | 2009/10 | 2010/11 | |
|--|------------------------|---------|-------------------|
| Éducation en pourcentage du total des dépenses récurrentes du Gouvernement du Malawi | 19,4 % | 24 % | |
| | <i>MK en milliards</i> | | <i>Changement</i> |
| Contribution du Gouvernement du Malawi | 33,6 | 40,4 | + 20,1 % |
| Contribution des partenaires au budget | 3,7 | 7,8 | + 133,1 % |
| Budget voté pour l'éducation | 37,3 | 48,2 | |
| Contribution des partenaires hors budget | 5,2 | 6,7 | + 27,8 % |
| Contribution totale à l'éducation | 42,5 | 54,9 | + 29,1 % |
| Part du Gouvernement | 79 % | 73,6 % | |
| Part des partenaires de développement | 20,9 % | 26,4 % | |

Tableau 12
Prévision des apports des partenaires de développement

(En milliers de dollars des États-Unis)

| <i>Partenaires de développement</i> | <i>2011-12</i> | | <i>2012-13</i> | | <i>2013-14</i> | | <i>2014-15</i> | |
|---|--------------------------|---------------------------|--------------------------|---------------------------|--------------------------|---------------------------|--------------------------|---------------------------|
| | <i>Appui aux projets</i> | <i>Financement commun</i> |
| Agence canadienne de développement international | 1 000 | – | 1 000 | – | 1 000 | – | 1 000 | – |
| Agence japonaise de coopération internationale | 5 935 | – | 96 | – | – | – | – | – |
| BAfD | 3 130 | – | 5 000 | – | 4 000 | – | 2 000 | 2 000 |
| Banque mondiale | – | 6 000 | – | 8 000 | – | 9 000 | – | 3 000 |
| Coopération allemande au développement | 3 638 | 5 780 | 3 094 | 5 780 | 3 094 | 5 780 | 3 094 | 5 780 |
| Initiative pour l'accélération de l'Éducation pour tous | – | 45 000 | – | 30 000 | – | – | – | – |
| Ministère du développement international du Royaume-Uni | 3 120 | 22 400 | 1 920 | 22 400 | 1 920 | 22 400 | 1 920 | 22 400 |
| PAM | 12 373 | – | 12 373 | – | 12 373 | – | 12 373 | – |
| UNICEF | 6 930 | 250 | 6 930 | 250 | 6 930 | 250 | 6 930 | 250 |
| Union européenne | – | – | – | – | – | – | – | – |
| United States Agency for International Development | 10 000 | – | 12 000 | – | 10 000 | – | 10 000 | – |
| Total | 46 126 | 64 430 | 42 413 | 66 430 | 39 317 | 37 430 | 37 317 | 33 430 |

C. Principales réformes mises en œuvre dans le secteur de l'éducation

Les progrès dans le financement de l'éducation ont permis au secteur de l'éducation d'étendre sur une grande échelle le plan national sectoriel de l'éducation par le biais de son programme de travail annuel issu du plan d'investissement dans le secteur de l'éducation. Plusieurs programmes sont à l'œuvre pour accélérer la réalisation des objectifs en matière d'éducation telle que définis dans la Stratégie de croissance et de développement du Malawi ainsi que dans le plan national sectoriel de l'éducation et dans le plan d'investissement dans le secteur de l'éducation. Certaines des réformes essentielles sont énumérées ci-après :

- a) Construction/remise en état des établissements scolaires :
 - i) Construction annuelle de 1 000 logements à l'intention des enseignants;
 - ii) Construction de salles de classe (1 500 salles de classe par an);
 - iii) Rénovation des écoles primaires du premier cycle et des écoles secondaires communautaires de jour pour en faire des écoles secondaires conventionnelles;
 - iv) Remise en état des logements existants des enseignants (1 000 par an) et des salles de classe;

- v) Construction/réhabilitation d'instituts de formation des enseignants (la construction de cinq nouveaux instituts devraient être achevée d'ici à 2013);
- b) Assistance directe aux enfants défavorisés et octroi de bourses :
 - i) Rations alimentaires à emporter à domicile;
 - ii) Octroi de bourses à des étudiants pauvres;
 - iii) Subventions destinées à l'élaboration et à l'application du plan de rénovation scolaire;
- c) Fourniture de manuels scolaires et d'instruments pédagogiques et didactiques pertinents :
 - i) Impression et distribution de manuels, en vue d'avoir un manuel par élève, aux écoles primaires qui n'ont pas encore reçu leur dotation ou dont les manuels doivent être remplacés;
 - ii) Élaboration et mise en œuvre de stratégies de communication afin que les écoles et les parents soient informés de la nouvelle stratégie relative aux manuels;
 - iii) Fourniture de supports pédagogiques, notamment des manuels, des bibliothèques, des ordinateurs ainsi que des aides audiovisuelles pour l'éducation complémentaire de base, l'éducation spéciale, les centres de recyclage des enseignants et les instituts de formation technique;
 - d) Élaboration et mise en œuvre d'un programme novateur ouvert d'enseignement à distance :
 - i) Recrutement et formation continue de 12 000 enseignants d'ici à 2013 (à l'heure actuelle, 10 100 sont en formation);
 - e) Meilleure gestion de la réforme des enseignants :
 - i) Analyse, puis plan d'action détaillé concernant le recrutement, la formation, le redéploiement, le contrôle et le plan de carrière du corps enseignant (application de l'alternance dans les classes de l'enseignement primaire);
 - ii) Mise en œuvre des activités;
 - iii) Mise en place d'un système informatisé de gestion intégrée des ressources humaines;
 - f) Renforcement des capacités à tous les niveaux du Gouvernement pour aider le Ministère de l'éducation, des sciences et de la technique à concevoir et à exécuter les réformes dans le cadre du plan national sectoriel de l'éducation/plan d'investissement dans le secteur de l'éducation.

D. Rôle des autres parties prenantes dans le développement de l'éducation au Malawi

Outre les accords multilatéraux et bilatéraux signés avec les partenaires de développement et d'autres agences gouvernementales, il existe encore d'autres parties prenantes qui continuent de jouer un rôle capital dans l'accélération de la réalisation des objectifs de l'éducation au Malawi.

1. Secteur privé

Le secteur privé au Malawi participe largement au développement de l'éducation de diverses façons par le biais des activités suivantes :

- a) Prestation de services éducatifs en créant des établissements d'enseignement;
- b) Financement de divers projets du secteur de l'éducation (construction de salles de classe, de logements pour enseignants, de fourniture de matériels pédagogiques et didactiques, d'équipements, de mobilier et de fournitures scolaires, etc.);
- c) Octroi de bourses ou de dons à des élèves d'exception pour encourager l'excellence à l'école.

2. Organisations non gouvernementales locales et internationales

Les organisations non gouvernementales au Malawi jouent également un rôle majeur dans le développement de l'éducation au moyen des activités ci-après :

- a) Assistance financière directe au secteur;
- b) Activités de sensibilisation;
- c) Développement des infrastructures.

3. Organisations de la société civile

De nombreuses organisations de la société civile appuient le programme sectoriel de l'éducation, la plupart par le biais des activités suivantes :

- a) Soutien au le Gouvernement dans l'application des règles et règlements;
- b) Formation aux compétences à l'intention des écoles et des communautés;
- c) Appui à la mobilisation communautaire et aux campagnes de sensibilisation;
- d) Assistance technique et financière en matière de gestion scolaire et de gouvernance;
- e) Distribution de matériels pédagogiques et didactiques en zones rurales ainsi que dans les zones les plus reculées;
- f) Activités de plaidoyer en faveur de l'égalité des sexes, du financement, des infrastructures, des cantines scolaires et de nombreux autres programmes;
- g) Développement des infrastructures et fourniture de mobilier et d'équipements scolaires;
- h) Octroi des bourses d'études ou de dons en espèces en vue de donner des possibilités de fréquenter l'école aux enfants ayant un accès limité à l'éducation;
- i) Contrôle de la prestation de services du secteur de l'éducation;
- j) Plaidoyer en faveur du financement de l'éducation.

4. Organisations confessionnelles

Les organisations confessionnelles jouent un rôle de pionnier dans le domaine de l'éducation formelle au Malawi. Les activités énumérées ci-après s'inscrivent notamment dans leurs rôles :

- a) Offre de services éducatifs;
- b) Promotion de l'éducation morale dans les écoles notamment sous forme d'éducation religieuse;
- c) Aide au Gouvernement en matière d'infrastructures scolaires;
- d) Appui au Gouvernement dans la fourniture de matériel de lecture supplémentaire;
- e) Respect du mémorandum d'accord signé avec le Gouvernement;
- f) Mobilisation des communautés et des parents en vue d'appuyer la prestation de services du secteur de l'éducation.

5. Communautés et associations d'enseignants et de parents d'élèves

Les associations de parents d'élèves et les communautés jouent un rôle capital dans la mise en œuvre des services éducatifs. Leurs rôles comportent notamment les activités ci-après :

- a) Mise en place des conditions de base permettant aux enfants d'aller tous les jours à l'école;
- b) Envoi des enfants à l'école à l'âge voulu (6 ans);
- c) Participation aux programmes et aux projets de l'école (constructions scolaires notamment);
- d) Protection de l'école et de ses biens contre le vol;
- e) Promotion et contrôle de l'accès des enfants à l'eau potable et aux installations sanitaires appropriées;
- f) Participation à la création de comités scolaires et contrôle de leurs activités;
- g) Aide aux enfants à faire leurs devoirs et suivi de leurs progrès scolaires;
- h) Renforcement de la disponibilité du temps nécessaire aux enfants pour faire leurs devoirs à la maison.

E. Conclusions et recommandations

Bien que la situation tend à laisser croire que le Malawi a peu de probabilité de réaliser les objectifs relatifs à l'éducation du Millénaire pour le développement et ceux de l'Éducation pour tous, le Gouvernement en collaboration avec ses partenaires, met en œuvre un certain nombre de réformes stratégiques visant à accélérer la réalisation des objectifs relatifs à l'éducation à tous les niveaux, de sorte que certains des objectifs convenus sur le plan international seront atteints.

Néanmoins, pour que le Gouvernement soit en mesure de réaliser pleinement les résultats escomptés en matière d'éducation et peut-être même les objectifs du Millénaire pour le développement d'ici à 2015, une coordination renforcée entre toutes les parties prenantes s'avère essentielle, notamment la coopération entre partenaires du développement. En résumé, les quelques recommandations ci-après sont susceptibles d'améliorer le fonctionnement et les résultats du secteur de l'éducation :

- a) Instaurer un partenariat solide et authentique tant avec les institutions gouvernementales qu'avec le Gouvernement et ses partenaires;
- b) Susciter une participation notable du secteur privé aux prestations du secteur de l'éducation;
- c) Respecter l'obligation de part et d'autre d'assumer la responsabilité des résultats entre le Gouvernement et ses partenaires.

Références

- Malawi, Ministry of Education, Science and Technology, *Policy and Investment Framework* (2000).
- Malawi, Ministry of Development Planning and Cooperation, *Malawi growth and development strategy (2006-2011): from poverty to prosperity* (2006).
- Malawi, Ministry of Finance, *Malawi public expenditure review* (2006).
- Malawi, Ministry of Finance, *Malawi development assistance strategy (2006-2011)* (2007).
- Malawi, Ministry of Local Government and Rural Development, *Local development fund: operational manual*, first draft (juin 2007).
- Malawi, Ministry of Education, Science and Technology, *District education plan* (for all education districts) (décembre 2007).
- Malawi, National statistical offices, *Population and housing census 2008: analytical report, vol. 5, Education and literacy* (octobre 2010).
- Malawi, National statistical offices, *Population and housing census 2008: analytical report, vol. 7, Population projections* (novembre 2010).
- Malawi, Ministry of Education, Science and Technology, *National education sector plan (2008-2018)* (2008).
- Malawi, Ministry of Education, Science and Technology, *National education sector plan (2008-2018): operational supplements* (2008).
- Malawi, Ministry of Development Planning and Cooperation, *Malawi growth and development strategy*, annual review 2008 (2008).
- Malawi, Ministry of Education, Science and Technology, *The case of enhanced financing* (mars 2008).
- Malawi, Ministry of Education, Science and Technology, *Malawi education country status report* (draft) (2009).
- Malawi, Ministry of Development Planning and Cooperation, *Annual economic review* (2009).
- Malawi, Ministry of Education, Science and Technology, *Capacity gap analysis for effective implementation of the national education sector plan: secondary education*, (mars 2009).
- Malawi, Ministry of Education, Science and Technology, *Programme of work* (2009).
- Malawi, Ministry of Finance, *Malawi aid atlas: financial year 2007/08* (2009).
- Malawi, Ministry of Education, Science and Technology, *Education statistics Malawi: Education Management Information System (2000-2008)*.
- Malawi, Ministry of Development Planning and Cooperation, *Millennium Development Goals (2010)*.
- Malawi, Ministry of Finance, *The 2010/11 mid-year budget review* (2010).
- World Bank, « The education system in Malawi », Working paper n° 182 (Washington, D.C., World Bank, 2010).